



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/23

SEANCE DU 12 JUIN 2023

### Nombre de

### Membres

En Exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 3  
Votants : 13  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 07 juin 2023

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. : BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45 pour le point n° 2 – délibération n° 23/19).

**Absents ou excusés** : ANDRE Bérengère (Pouvoir à Joël PRUDHOMME, ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (Pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia (Pouvoir à Pascale BOSSON).

### Objet : Cession du véhicule Renault Kangoo Pick Up

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le véhicule Renault Kangoo Pick Up immatriculé CP-768-JT ne répond plus aux besoins de la collectivité et peut être vendu du fait de l'acquisition prochaine d'un véhicule plus adapté.

Il est proposé d'inscrire ce véhicule sur une plateforme spécialisée dans la vente aux enchères de matériel appartenant aux collectivités publiques. Le prix de départ de l'enchère sera fixé selon les prix pratiqués sur le marché.

Le prix de vente final selon le résultat de l'enchère pourrait excéder les 4 600 €, c'est la raison pour laquelle une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le maire à céder ce véhicule.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **Autorise** le maire à vendre sur une plateforme d'enchères en ligne, le véhicule Renault Pick Up immatriculé CP-768-JT,
- ⇒ **Fixe** le montant de la mise à prix à 2 500 €,
- ⇒ **Autorise** le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à la cession de ce véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ